

**FORMULAIRE DE REMISE D'AVIS DES CHAMBRES EMPLOI-FORMATION  
(INSTANCE BASSINS EQFE)  
SUR L'AGREMENT OU LE RENOUELEMENT D'AGREMENT DE FILIERES  
DIGISTART**

Version DFP du 24/10/2023

**Références légales :**

- Article 15 du décret du 22 juillet 2022 relatif aux formations de base au numérique.
- Article 7 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 septembre 2023 portant exécution du décret du 22 juillet 2022 relatif aux formations de base au numérique.

**CHAMBRE EMPLOI-FORMATION DE :**

Namur

**Date de remise d'avis :**

07/12/23

**Dénomination de l'opérateur :**

Centre public d'Action sociale de Sambreville

**Adresse de l'opérateur**

*Indiquez l'adresse du siège d'exploitation de l'opérateur qui relève de la compétence de votre Chambre Emploi-Formation. Ce siège peut être différent du siège social de l'opérateur.*

**Rue :**

Avenue Président Roosevelt

**Numéro :**

1 4

**Boîte :**

**Code postal :**

5 0 6 0

**Localité :**

SAMBREVILLE

**Synthèse des avis de la Chambre Emploi-Formation concernant les filières proposées à l'agrément par l'opérateur**

N° filière (1)	Intitulé de la filière	Avis rendu (2)
1	Formation de base au numérique	Favorable

(1) Il s'agit du numéro d'ordre de la filière, tel que figurant dans la demande d'agrément.

(2) Favorable – Réserve – Défavorable

## A compléter pour chaque filière proposée à l'agrément

Reprendre les renseignements indiqués par le demandeur dans sa demande d'agrément

Numéro de la filière :

Intitulé de la filière :

### Avis remis sur la filière de formation

*L'avis doit être motivé pour permettre d'apprécier en toute connaissance de cause la pertinence de la filière organisée par le centre au regard des besoins identifiés sur le territoire et de l'offre de formation existante.*

*L'avis doit, notamment, prendre en compte, pour le territoire concerné, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés, leur profil au regard de l'article 7 de l'arrêté, l'offre de formation existante en tenant compte de l'ensemble des différents types d'opérateurs de formation et/ou d'insertion, le taux d'occupation de l'offre existante ainsi que le nombre d'opportunités d'emploi existantes au regard d'une offre de formation qualifiante.*

X	Favorable
---	-----------

	Réservé
--	---------

	Défavorable
--	-------------

#### Motivation :

Ayant déjà reçu un agrément PMTIC, le CPAS de Sambreville est un opérateur présentant une expérience pédagogique dans le domaine des formations de base en numérique. Sa demande se situe donc dans la continuité des activités développées par l'asbl.

Bien que d'autres organismes (asbl CACT, Forem) proposent également une offre de formation de base en numérique sur la commune de Sambreville, l'offre proposée par le CACT est jugée par les Membres de la Chambre Emploi Formation comme complémentaire par rapport aux formations existantes, compte tenu des besoins du public de cette région.

Par ailleurs, il est à souligner que cette formation aux outils numériques se situe dans une démarche d'insertion socioprofessionnelle et est articulée en cohérence avec les activités ordinaires du CPAS qui lors de son accompagnement social de la population sambrevilloise attache un point d'attention aux personnes en difficulté numérique. Cette offre de formation est ainsi intégrée au sein d'un accompagnement socioprofessionnel plus large et globalisant les besoins du public en situation de fragilité numérique, ce qui est une plus-value importante pour un tel projet de formation.

Pour ces raisons, les Membres de la Chambre Emploi Formation remettent un **avis favorable** concernant cette demande d'agrément.